

Mairie de
LABERGEMENT
LES AUXONNE

FLASH INFOS

COMPTE RENDU DU 18 DECEMBRE 2015

Président : Monsieur Christophe BRINGOUT – Maire

Présents : M. Pierre GAUDIN et Mme Isabelle CETRE (adjoints), Messieurs Daniel ROBARDET, Gilbert GROSSET, Sébastien PASTEUR, Mesdames Carole KREUTZ-CUZZOLIN, Carmen COURROY, Marie-José VILLIAME-GAILLARD.

Absent excusé : M. Joël RABIER

Représenté : M. Marko CIRIC par Christophe BRINGOUT

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GAUDIN.

1. Construction d'une salle de conseil /bibliothèque municipale et de locaux périscolaires

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les décisions prises antérieurement visant à la construction d'une salle de conseil /bibliothèque municipale et de l'aménagement de locaux périscolaires dans le bâtiment sis rue de Rosière et acquis par la municipalité en 1993.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné trois offres présentées par des cabinets d'architectes et en avoir délibéré, décide de retenir le cabinet TOPOIEN STUDIO de Dijon (Côte d'Or).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces y afférent avec le cabinet TOPOIEN STUDIO.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur les subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet:

- auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or
- auprès de la Préfecture de la Côte d'Or (DETR).

2. Logiciel COSOLUCE Pack OPTIMA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de souscrire un abonnement au logiciel administratif de Mairie Gamme COLORIS – Progiciels COSOLUCE en remplacement de e-magnus.

3. Nomination d'un agent chargé des locations et du ménage à la salle des fêtes

Suite à la démission de Madame Géraldine MOINDROT, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à nommer Madame Aurélie LARDEMER, agent communal chargé des locations et du ménage à la salle des fêtes communale à compter du 01 Janvier 2016, aux mêmes conditions que le contrat de Mme MOINDROT.



COMPTE RENDU DU 19 JANVIER 2016

Président : Monsieur Christophe BRINGOUT – Maire

Présents : M. Pierre GAUDIN et Mme Isabelle CETRE (adjoints), Mesdames Carmen COURROY, Carole CUZZOLIN, Marie-Josée VILLIAME-GAILLARD, Messieurs Marko CIRIC, Sébastien PASTEUR, Gilbert GROSSET, Joël RABIER, Daniel ROBARDET.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GAUDIN

1. Convention avec le conseil Départemental

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la poursuite de cette collaboration avec les services départementaux et autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec le Conseil Départemental, pour une période de 3 années allant du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2018.

2. Entretien de la Mare Etienne

Le Conseil Municipal décide de faire effectuer les travaux nécessaires à l'entretien des arbres de la Mare Etienne (abattage des arbres dangereux – élagage des jeunes plantations) et à cet effet retient le devis établi par la société ROBEIN des JARDINS pour un montant de 3 084,00 € TTC.

Il est rappelé aux conseillers qu'aucun entretien sur les arbres n'a été effectué depuis leur plantation.

3. Schéma de mutualisation de la CC AUXONNE VAL-DE-SAÔNE

Après en avoir délibéré et étudié les actions susceptibles d'être mises en place, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au schéma de mutualisation établi par la Communauté de Communes Auxonne Val-de-Saône.

4. Location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que la location de la salle des fêtes est actuellement réservée aux habitants de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, décide d'ouvrir la location aux habitants extérieurs à la Commune.

Il fixe également des tarifs à appliquer à compter du 1^{er} Janvier 2016

-habitants de la commune: sans changement: 200 € le week-end
(à l'inscription: caution de 300€)

-extérieurs de la commune: 300 € le week-end
(à l'inscription: caution de 500 €).

5. Réaménagement du cimetière communal

Suite à ses précédentes décisions concernant le réaménagement du cimetière communal, le Conseil Municipal fixe l'emplacement de l'ossuaire destiné à recueillir les restes mortels des tombes abandonnées et relevées.

6. Vente d'une parcelle de terre à TDF

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la vente à TDF d'une parcelle située dans les bois communaux de Flagey, parcelle sur laquelle sont édifiés un pylône et des installations radio électriques.

7. Renouvellement du contrat de bail à la société de chasse communale "La Palombe"

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau bail avec la société de chasse « La Palombe » pour une période de 9 années, allant du 1^{er} Septembre 2016 au 31 Août 2025.

Le Conseil Municipal fixe le montant de cette location à 125,00 € pour la première année, montant revalorisable chaque année suivant l'indice des fermages.

8. Travaux dans les bois communaux 2016

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme de travaux 2016 dans les bois communaux pour un montant 18 634,10 €.

9. Modifications des statuts du SICECO

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour et 6 abstentions, approuve les modifications statutaires du SICECO telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité Syndical en date du 16 Décembre 2015, et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

10. Eclairage public

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que les horloges chargées de l'extinction de l'éclairage public la nuit ont été installées.

Le Conseil Municipal décide de fixer les horaires d'extinction comme suit :

- la semaine: de 23 H 30 à 05 H 00
- nuit du samedi au dimanche: de 02 H 00 à 06 H 00

Cette mesure sera mise en application le 1^{er} Février 2016

Le Conseil Municipal décide que l'éclairage public ne sera pas interrompu dans les nuits :

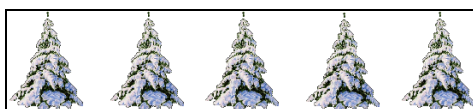
- du 13 au 14 Juillet
- du 24 au 25 Décembre
- du 31 Décembre au 1^{er} Janvier

11. Carte scolaire : rentrée 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des réunions qui se sont tenues avec la Directrice Académique le 14 Janvier et avec Madame l'Inspectrice de la Circonscription ce jour.

Il s'avère que les effectifs scolaires prévus ne sont pas favorables, à court terme, au maintien de la 4^{ième} classe dans le RPI. La classe de Billey sera éventuellement fermée à la rentrée prochaine.

La décision définitive sera prise courant février 2016.



Le mot du Maire et du Conseil

Suite à la rénovation de la route départementale pendant l'été 2015, nous avons récupéré du « grignotage » (reste de goudron), actuellement entreposé derrière le terrain de sport. Les personnes souhaitant en bénéficier peuvent en faire la demande auprès de la mairie.

Suite à la mise en place de la participation citoyenne, les six référents communaux sont :

- Mme HIRNET Béatrice, M. VAUCHEY Jean-Claude, M.GROSSET Gilbert, M. MOREAU Michel, M. LE GALLOUDEC André, Mme FEUILLEBOIS Chantal.

Sous peine de poursuite, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des sacs d'ordures ménagères à côté des conteneurs à verre. Au cas où ils seraient totalement pleins, vous ne devez absolument pas laisser vos verres sur place.